

environnement

8926

La ressource en eau malmenée par La Vie

L'hebdomadaire vient de publier son classement environnemental des départements. Les Deux-Sèvres y pointent en 92^e position dans le domaine de l'eau.

Du meilleur au moins bon. Le palmarès de l'écologie, publié récemment par l'hebdomadaire La Vie, place le département des Deux-Sèvres à une très moyenne 57^e position sur 96. Ex aequo avec la Charente. Loin derrière la Charente-Maritime (29^e) et la Vienne (38^e). Un classement qui laisse apparaître une très grande disparité selon les catégories retenues y figurant.

« La ressource d'eau est dégradée à 80 % »

Si la protection de la biodiversité y est quasi plébiscitée (6^e place), la situation est en revanche beaucoup moins reluisante en ce qui concerne la qualité de l'eau (92^e place). Pour les autres catégories, comme le dirait un proviseur de lycée préparant les carnets scolaires pour le bac, c'est « doit faire ses preuves » (lire ci-dessous).

« C'est un classement qui nous donne de très bons indica-



« Nous devons redoubler d'efforts », estime le conseiller général en charge de l'environnement Sébastien Dugleux.

teurs », réagit Sébastien Dugleux, conseiller général en charge des dossiers de l'environnement. Précisant que l'assemblée départementale n'a pas compétence dans tous les domaines abordés dans cette étude. L'élu ne cherche cependant pas à minimiser. Notamment en ce qui concerne le mauvais classement dans le domaine de l'eau. « Nous sommes un des départements

où la ressource est dégradée à 80 %. Mais nous travaillons avec les agriculteurs dans les zones où la nappe est la plus impactée. » Ainsi, le Département, qui a compétence pour l'aménagement foncier, peut-il préempter des terres sur des zones stratégiques. « Nous accompagnons aussi les syndicats qui s'engagent à faire une rotation des cultures avec de la lu-

zerne sur un cycle de trois ans », explique le conseiller général de Mauzé-sur-le-Mignon. Tous les intervenants sont à l'œuvre. Dans une réunion de la conférence départementale de l'eau, le préfet a réaffirmé la semaine dernière la volonté de l'État dans ce domaine. « Renaturer une rivière, cela ne se fait pas du jour au lendemain », appuie Sébastien Dugleux, pour expliquer que c'est un travail sur la durée. Pour la qualité de l'air, où les Deux-Sèvres pointent en 57^e position, l'élu explique que cela peut être la conséquence d'un aménagement global. « Il faut prendre en compte le fait que le département est traversé par deux autoroutes par exemple. »

Mais on doit aussi parler des trains qui arrivent à l'heure, voire en avance. « Le bon classement dans le domaine de la protection de la biodiversité, de la gestion des déchets et de consommation durable est un réel motif de satisfaction et d'espoir », conclut le conseiller général.

Frédéric Bodin
nr.niort@nrco.fr

chiffres clés

Classements

- > Protection de la biodiversité. 6^e.
- > Gestion des déchets. 9^e.
- > Consommation durable. 25^e.
- > Agenda 21. 57^e.
- > Qualité de l'air. 57^e.
- > Agriculture biologique. 60^e.
- > Production d'énergies renouvelables. 61^e.
- > Qualité de l'eau. 92^e.

réaction

> Europe Écologie-Les Verts.
« Ces mauvais classements ne doivent rien au hasard, commente EELV par la voix de sa porte-parole départementale, Monique Johnson. L'agriculture intensive utilisatrice d'engrais chimiques et de pesticides pollue les eaux de surface ainsi que les eaux souterraines. L'eau ainsi polluée nécessite des traitements complexes et coûteux ou devient tout simplement inapte à certains usages, tel la potabilisation. En trente ans, 114 captages ont dû être abandonnés en Deux-Sèvres, principalement à cause de la mauvaise qualité de l'eau [...]. EELV propose depuis des années des solutions viables et pérennes pour vivre mieux aujourd'hui comme demain. [...] Finalement, ce n'est pas que l'on peut mieux faire, mais c'est que l'on doit mieux faire. »

en savoir plus

Les plus, les moins en Poitou-Charentes

- > Charente. 57^e au classement général (1).
- + Agenda 21 (6^e).
- Qualité de l'eau (71^e).
- > Charente-Maritime. 29^e au classement général.
- + Consommation durable (5^e).
- Qualité de l'eau (71^e).
- > Deux-Sèvres. 57^e au classement général.
- + Gestion des déchets (9^e).

- Qualité de l'eau (92^e).
- > Vienne. 38^e au classement général.
- + Énergies renouvelables (8^e).
- Qualité de l'eau (71^e)

(1) Les classements laissent apparaître des départements ex aequo. Pour la qualité de l'eau par exemple, onze départements sont à la 71^e place.